

Le désherbage en question... vers une révolution ?

© 28/05/2019 | 🧑 Corteva • 📰 Terre-net Média

Les herbicides de post-levée apportent de la souplesse aux agriculteurs quant à la date d'intervention et surtout assurent l'investissement sur un colza bien implanté.



Le
désherbage
après le
semis du
colza
présente
de sérieux
avantages.
(©Corteva)

Le marché de la post-levée en **désherbage du colza** stagnait depuis plusieurs années aux alentours de 8 à 9 % des traitements antidicotylédones. Ceci par manque de solutions disponibles, et pour celles existantes à cause d'un spectre trop étroit. En 2016, la post-levée était passée à 27 % avec l'arrivée de Ielo/Yago/Biwix.

L'intervention de post-levée, moins dépendante des conditions climatiques qu'une solution de prélevée à action racinaire, laisse plus de souplesse quant à la date d'intervention. Elle permet en outre de traiter à vue. Par l'observation, après avoir identifié les mauvaises herbes présentes dans la parcelle et évaluer le niveau d'infestation, il est possible de choisir le produit et les programmes de désherbage adéquats.

Opter pour une stratégie de désherbage en post-levée est évidemment très intéressant en conditions difficiles d'implantation. D'une part, intervenir en prélevée peut freiner la levée et la croissance des jeunes colzas. D'autre part, en cas de retournement, un investissement en herbicide de prélevée est synonyme de perte sèche alors que les interventions de post-levées sont réalisées sur des cultures bien engagées.

Avis d'agriculteurs

Anthony Héline, agriculteur à Vouzailles dans la Vienne

« Si on peut désherber 100 % des dicotylédones en post-levée y compris les géraniums, c'est sûr les agriculteurs changeront leurs pratiques. Sans compter qu'intervenir en post-levée présente aussi l'avantage de ne pas appliquer un herbicide pour rien en cas de retournement, ce qui nous arrive dans la région une à deux années sur dix. C'est bon pour l'environnement mais aussi pour notre portefeuille. »

Jean-Hilaire Renaudat, agriculteur à Saint-Martin de Lamps dans l'Indre

« La technique du désherbage « tout en post-levée » est a priori très intéressante. Elle permet de n'intervenir que lorsque le colza est levé et de traiter à vue lorsque les mauvaises herbes sont sorties. Elle apporte plus de souplesse dans le choix de la date du traitement. Et l'année où la culture ne lève pas, on n'a pas appliqué un herbicide pour rien. Nous recherchons un produit qui soit efficace sur géraniums et chardons marie, il pourrait être complété par le Ielo/Yago/Biwix un peu plus tard pendant l'hiver ou par du Kerb Flo si présence uniquement de graminées. »

Etienne Sidot, agriculteur à Filrey en Meurthe-et-Moselle

« Avoir la possibilité de désherber le colza uniquement en post-levée serait vraiment très intéressant. Cela nous simplifierait la vie au moment du semis, car c'est une période où nous avons beaucoup de travail, avec parfois la fin de la moisson, mais aussi les préparations de sol pour les semis de céréales d'hiver, le déchaumage et le labour, le semis de cultures intermédiaires et la récolte du regain. Le désherbage en post-levée apporterait aussi de la souplesse dans le choix de la date d'intervention. »

IÉLO™ / YAGO™ / BIWIX™ : SC - suspension concentrée (concentré fluidifiable) , contenant 5.27 Grammes par litre de Aminopyralid (substance active brevetée et fabriquée par Dow AgroSciences) , 500 Grammes par litre de Propyzamide (substance active brevetée et fabriquée par Dow AgroSciences). AMM N° 2140098 - Dow AgroSciences SAS.

Classement :   Attention. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; H351 - Susceptible de provoquer le cancer ; EUH401 - Respectez

les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement ; EUH208 - Contient 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité ; P501 - Éliminer le contenu/réceptacle selon la réglementation en vigueur ; P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage ; P391 - Recueillir le produit répandu.

Responsable de la mise en marché : Dow AgroSciences Distribution SAS, 6 rue Jean-Pierre Timbaud, Immeuble Le Campus, 78180 Montigny-le-Bretonneux. N° d'agrément PA00272 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. N° Vert 0800 470 810. ®TM Marque de The Dow Chemical Company ('Dow') ou d'une société affiliée.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette des produits et/ou sur www.phytodata.com.

« PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT »